



# 15<sup>e</sup> anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant (CDE)

## Actes du colloque du 22 novembre 2004

- I. La maltraitance des enfants et ses conséquences,  
par Patrick Girukwayo ..... p. 2
- II. La responsabilité partagée, par Bangi Kiranga, ..... p. 8
- III. Débat et résolutions, ..... p. 11
- IV. Annexes : documents diffusés et interventions dans les médias, ..... p. 13



Présents dans le public, les Autorités locales, les responsables des Églises,  
des représentants des ONGs de protection de l'Enfance

## *Première partie*

# LA MALTRAITANCE DES ENFANTS ET SES CONSÉQUENCES

Par Patrick Girukwayo

## 1. INTRODUCTION

À l'occasion de la journée commémorant le 15<sup>e</sup> anniversaire de la convention relative aux droits de l'enfant adoptée le 20 novembre 1989 par l'Assemblée générale des Nations Unies et ratifiée par la RDC le 22 août 1990, Children's Voice nous appelle à l'unisson pour défendre les droits des enfants. Droits qui souffrent de plusieurs maux : discrimination, exclusion, ignorance, mauvaises pratiques, mal interprétation, conflits familiaux, dissensions politiques...

L'enfant congolais est victime de beaucoup de pratiques inhumaines allant jusqu'à la mort. Ces cas se remarquent dans plusieurs secteurs (social, familial, scolaire, religieux, culturel, traditionnel, psychologique...). Il traverse un calvaire douloureux, abandonné à lui-même, toujours sous l'emprise des adultes. Croiser les bras devant ce défi est d'autant plus irresponsable que l'avenir de la société dépend de ce que nous aurons fait de cette pépinière juvénile.

Nul n'ignore que l'enfant est plus marqué par le présent que les adultes. Il n'en sortira que comme on l'aura traité. La colère, la nervosité, la timidité, l'impulsivité, la malhonnêteté, la maladresse et autres défauts présents chez nos adultes proviennent d'une certaine dose de maltraitance qu'ils auront reçue dès le bas âge. Les conséquences directes et indirectes devront être prévenues pour éviter de récolter toute une société tempétueuse. C'est ainsi que le concours de chacun est sollicité par Children's Voice pour le respect de l'enfant en tant que sujet et être humain ayant droit à la sollicitude et l'assistance de tous.

## 2. MALTRAITANCE, MYTHE OU RÉALITÉ ?

### 2.1. UN CONSTAT AMER

En observant de loin l'état général des enfants, on pourrait croire qu'ils sont bien traités. Néanmoins, un observateur avisé saura que les enfants rencontrent beaucoup de problèmes, en famille, dans les écoles et même dans la société en général. la liste en est longue et les preuves sont multiples devant :

- La multitude d'enfants des rues
- Les enfants faisant l'école buissonnière
- Des comportements odieux posés par nos enfants
- Des enfants filles qu'on voit jetées dehors par leurs parents et qui deviennent des prostituées, et d'autres qui meurent violées, jetées dans des caniveaux.
- Des enfants soldats qui manquent de discernement dans l'exercice de leur fonction allant jusqu'à l'utilisation aveugle de l'arme à feu.
- Des enfants hospitalisés avec des coups et blessures graves pour la simple perte d'un objet.

## 2.2. CAS CONCRETS ET RÉELS DE MALTRAITANCE

### *1- En famille, société, vie pratique*

Les cas écoeurants se remarquent par-ci par-là mais restent inaperçus voire même oubliés par ceux-là mêmes qui sont censés encadrer les enfants et défendre leurs droits bafoués dans leur famille.

À titre d'exemple :

- ❖ Une fillette jetée dehors pendant la nuit parce qu'elle avait perdu un couteau de cuisine. Menacée et chassée de la maison, elle a pris la fuite. Accompagnée de sa copine, elles furent attrapées, violées et tuées par des malfaiteurs qui les jetèrent dans une fosse. Peut-on comparer la vie d'un enfant au prix d'un couteau ?
- ❖ Un enfant de 4 ans fut enfermé dans le congélateur par son domestique. Il est mort congelé. La cause de cet acte était qu'il avait importuné ce dernier dans ses travaux domestiques journaliers.
- ❖ Un garçon de 12 ans brûlé par torture avec un fer électrique jusqu'à en perdre la peau. Le motif était qu'on voulait l'amener à avouer le vol de 5 dollars dans la maison. C'est cela le respect de son droit à la santé ?
- ❖ Une fillette de 4 ans violée par son oncle paternel qui vivait à la maison. Au retour des parents, l'enfant était mourante. Par motif de discrétion familiale, l'affaire est restée close ! Devrions-nous taire les conduites honteuses pour la simple raison d'éviter la propagation de la nouvelle ?
- ❖ Deux gamins de 6 et 8 ans de la même famille, torturés par leur papa avec un fer à repasser et enfermés dans une église pendant 2 semaines. Selon le pasteur de l'église, ces enfants étaient des sorciers et des porte-malheur qui bloquaient les chances d'avoir de l'argent.
- ❖ Une fille de 12 ans qui lors d'une consultation médicale a reçu une surdose d'anesthésie. Immobilisée, inconsciente, la victime fut violée. Sa maladie aggravée, elle ne reprit conscience qu'après transfert dans un autre hôpital.
- ❖ Des enfants orphelins de mère qui subissent des tortures, coups, blessures de leur marâtre. Le principal motif était que ces enfants étaient des sorciers en connivence avec leur mère décédée et qu'ils pouvaient donc tuer cette dernière. Tôt ou tard, ces enfants étaient condamnés à quitter le toit paternel et à se retrouver à la rue. Pour les faire partir, le chantage de ladite marâtre était : « *Toi père des sorciers, tu choisis de rester avec tes enfants sorciers ou de me garder loin de ceux qui en veulent à ma vie* ». Des enfants sorciers à 6 et 8 ans ! Dans la rue, on les reconnaissait et on les chassait dans chaque quartier ! Où pouvaient-ils aller ? Chacun craignait les accueillir chez lui ! Et plus encore, l'un était handicapé physique. Personne ne leur accordait le moindre intérêt, n'ayant aucune force physique à exploiter. L'enfant de 6 ans est mort d'une méningite dans un hangar ! Traumatisé, celui de 8 ans sombra dans la maladie mentale (folie) et fut récupéré à l'hôpital psychiatrique.
- ❖ Certains enfants se sont retrouvés dans l'armée parce qu'après avoir échoué à l'école, les parents furieux avaient décidé de les expulser ! Désœuvrés et sans autre espoir, ils ont vite décidé de faire un métier où ni les parents ni les proches n'auraient plus d'autorité sur eux. Ils nous diront toujours « *Mon père et ma mère, c'est ma kalachnikov, je peux tuer sans peur car je suis mort il y a longtemps* ». Pouvons-nous aussi espérer avoir une armée disciplinée et modèle avec de telles motivations, avec ces cœurs d'enfants brisés pliant sous le fardeau des mauvais souvenirs et des déceptions aussi néfastes ? « Ils grandiront » répliquent et répliquent certains défenseurs du mal ! Qui d'entre nous ignore que l'équilibre de l'homme adulte est lié au vécu de son enfance et de sa jeunesse ? « Préparer l'avenir c'est préparer la jeunesse ».
- ❖ Dans les ménages séparés, les enfants filles deviennent la proie de l'exploitation sexuelle, les garçons de l'homosexualité et ils sont ainsi exposés aux MST/VIH. La destruction de toute valeur morale les prédispose à commettre des actes malveillants :

- Pour un repas, elle se fera engrosser
  - Pour un avocat, une mangue, il transportera des bagages au marché. Et le soir, où ira-t-il dormir ?
  - Sous la pression des besoins, il se mettra à voler tout ce qu'il trouvera sur sa route.
- ❖ Une jeune fille de 14 ans (Ire C.O.) engrossée, s'étant vue expulser par sa famille et le présumé auteur de la grossesse l'ayant menacé de l'étrangler s'il était dénoncé, désespérée, décida de mettre fin à sa vie. Elle se jeta dans le lac. Pour une grossesse, fallait-il perdre son enfant ?
- ❖ Des enfants travaillent comme domestiques, gardes d'enfants dans différentes familles sans obtenir aucune rémunération. Comme ils n'ont nulle part où aller étant loin de leurs familles, leurs seules gratifications sont : « *tu n'as droit à aucun salaire puisque je te nourris* » ! Ils sont aussi assujettis aux travaux de chaque jour, aux injures, à l'exploitation physique et à d'autres peines. Quand ils veulent se révolter, on leur lance un blessant : « *va chez-toi* ! ». C'est ainsi qu'ils évoluent dans un contexte de chagrin, de timidité, de vulnérabilité.
- ❖ D'autres enfants sont punis parce qu'ils ont amené à la maison leurs amis d'une autre ethnie, par des parents qui leur disent : « *usinileteye tena hii kabila mbaya hapa* » ! Comment, quand ils grandiront, pourront-ils construire une société fondée sur la tolérance, le respect et la solidarité ? Nous en détruisons les graines sur notre passage !
- ❖ Des enfants difficiles sont relégués au village chez leurs grands-parents. Arrivés là, ils deviennent totalement impossibles car ils ne rencontrent plus aucune autorité directrice et modératrice. Livrés à eux-mêmes, ils leur sera facile de faire la loi dans le village et malheureusement pas pour son bien.
- ❖ Aujourd'hui, l'enfant a peur de la tenue militaire ! À force d'entendre ce que disent les adultes sur ce que l'homme en tenue tachetée a fait qui à son père, qui à sa mère, les coups donnés, c'est la confusion dans la tête de l'enfant qui pense désormais que tout homme armé ou en uniforme n'est rien d'autre qu'un homme violent, un ravisseur. Bon courage à l'autorité provinciale qui s'attelle à cette épineuse question de l'insécurité.
- ❖ Des hôpitaux accueillent des enfants déjà rongés par la maladie depuis de longs mois pour cause de négligence parentale. Cette mauvaise habitude de retarder les soins des enfants accentue le taux de mortalité infantile. Nous voyons même des parents qui refusent de faire vacciner leurs enfants !
- ❖ Des abandons de scolarité en pleine année scolaire. L'alcool et autres problèmes familiaux font que ces enfants ne soient pas conduits à l'école. Et ceux qui veulent étudier, dès qu'ils demandent des frais scolaires, les parents leur répliquent en ces termes : « *Tes études ne me serviront à rien* ! ». N'ignorons pas qu'une société sans école à l'allure où va la mondialisation, devra supporter les conséquences du sous-développement socio-économique.
- ❖ Les filles sont victimes d'une discrimination sociofamiliale. On respecte la tradition mais certaines pratiques traditionnelles excluent les filles. Par exemple :
- Pas de droit à l'héritage
  - Pas de consentement dans le choix d'une école
  - Pour d'autres, elle ne doit pas étudier beaucoup
  - La fille doit s'occuper de tous les travaux de ménage, et laisser aux garçons les loisirs
  - Mariages précoces et forcés.
- ❖ Des chefs d'avenues acceptent la corruption pour ne pas dénoncer ou faire arrêter un violeur d'enfants.
- ❖ Des enfants sont entraînés dans le vol. Des adultes se cachent derrière des enfants et les utilisent au marché pour détourner les biens des autres contre une petite somme d'argent s'ils ne se font pas attraper. N'est-ce pas un moyen d'apprendre à ces enfants à voler ? Quelle société attendons-nous obtenir demain ?

- ❖ Certains parents laissent leurs enfants dans la rue pour qu'ils leur rapportent quelque chose le soir. Ils sont ainsi habitués à la mendicité et ils grandiront avec une conception de facilité. Cela entraînera une carence morale car ils n'auront aucune notion du travail.
- ❖ Que dire de ces enfants qui sont privés de nourriture tout simplement au motif d'avoir perdu un stylo, un crayon ou autre chose.
- ❖ Des parents ivres qui se battent toute la nuit et arrivent à brutaliser leurs enfants, ou à les priver du sommeil.
- ❖ Certaines filles sont forcées de se marier à des jeunes gens présumés auteurs de leur grossesse. Une fois mariées, elles en deviennent la proie et finiront avec des blessures !
- ❖ Des voisins frappent sans retenue les enfants d'autrui au simple motif d'une fleur brisée dans leur parcelle !
- ❖ Des enseignants infligent des punitions non adaptées aux enfants
- ❖ Trop de gâteries, de laisser-aller et de laisser-faire sont aussi une autre forme de maltraitance car cela se retournera contre l'enfant. Il deviendra paresseux, inaccessible aux conseils, enclin à la facilité.

## ***2 - Les différentes causes***

Il y a une multitude de causes entraînant autant de conséquences. Citons-en certaines :

- ❖ Des familles conflictuelles où l'homme et son épouse n'ont jamais vécu en harmonie. Des hommes qui disent à leurs femmes : « Pars avec tes enfants ».
- ❖ Des parents sévères qui, à la moindre faute, arrivent à imposer aux enfants des sanctions inhumaines. Exemples :
  - Brûler
  - Expulser l'enfant
  - Ligoter l'enfant toute la nuit
  - Infliger des menaces sinistres
  - Privation de repas
  - Refus de payer des frais scolaires
  - Tortures...
- ❖ La suspicion, comme dans le cas des enfants étiquetés voleurs, sorciers, etc., qui par colère et manque d'expérience en arrivent à décider de devenir vagabonds.
- ❖ Les dégâts causés par les enfants sur des parents impatientes ou intolérants. Il peut briser le thermos, perdre de l'argent... Néanmoins, répondre par l'expulsion ou la torture n'est pas la solution.
- ❖ L'indifférence des parents : comment croiser les bras vis-à-vis d'un viol ? Sans réaction, l'acte aura tendance à se répéter. Tout parent devrait prendre conscience de certaines urgences comme de ne pas laisser une maladie non soignée ; et de contrôler les rapports de l'enfant avec les adultes même au sein de sa propre maison. Combien de cas n'a-t-on pas enregistré où des enfants sont violés au sein même de leur famille ?
- ❖ L'ignorance : les droits de l'enfant ne sont pas connus de tout le monde. Tel est le cas des emprisonnements d'enfants innocents, de certaines conceptions traditionnelles qui font la loi, par exemple dans le partage de l'héritage aux filles.

### ***3 – Les conséquences de la maltraitance***

Les conséquences sont fâcheuses tant pour l'enfant et sa famille que pour la société et le pays.

#### **A. POUR L'ENFANT LUI-MÊME**

L'enfant maltraité peut devenir : traumatisé (il aura toujours peur des gens), colérique, timide, maladroit, malhonnête, handicapé physique, bandit, mal élevé, jaloux des autres, dangereux, asocial, violent, prostitué, porteur du VIH/SIDA, inculte, un être révolté et difficile à gérer. Il consommera des stupéfiants, du chanvre, de l'alcool, pour se soulager.

#### **B. POUR LA FAMILLE (conséquences directes et indirectes)**

- La famille maltraitante perdra son honneur et sa réputation
  - Elle aura à payer amendes, dommages et intérêts en réparation des actes odieux commis
  - Ses autres enfants risqueront d'en subir les conséquences par imitation (mimétisme social)
  - Elle subira la vengeance de l'enfant blessé qui n'a pu trouver en elle la confiance dont il avait besoin.
- Exemple :
- C'est le cas des enfants qui assassinent leurs parents ou complotent avec des bandits pour voler chez eux
  - Les luttes fratricides entre les enfants issus d'une même souche ; les ensorcellements, les emprisonnements, le suicide
- Certains parents risquent l'emprisonnement dans le cas de suicide de leur enfant.

#### **C. POUR LA SOCIÉTÉ ET LE PAYS**

La nation entière est vouée à la destruction, au sous-développement et à l'anarchie car :

- On aura des populations amORALES, habituées au vagabondage.
- Les MST/VIH issues de l'exploitation sexuelle vont décimer une majeure partie de la population.
- Les enfants maltraités seront brutaux, violents et portés à des passages à l'acte de toutes sortes, car ils auront contenu en eux une sorte de fermentation négativiste et antisociale.
- Le vagabondage ne sera pas contenu, ni le chômage car la majeure partie des jeunes et des adultes ne sera pas instruite.
- Les actes criminels se développeront du fait de règlement de compte et d'actes de vengeance.
- N'importe qui pourra manipuler facilement ces personnes ayant grandi dans de mauvaises conditions, à ses fins propres ou contre la nation entière. Exemple : y recruter des bandits sans pitié.
- Les enfants abandonnés à eux-mêmes constitueront un nid de voleurs sous prétexte de se débrouiller, ainsi il s'ensuivra des actes de prostitution, homosexualité et de dépravation des mœurs.
- La haine va accroître le clivage dans la population entre les bienheureux et ceux dont la vie aura été gâchée par la maltraitance. Ex. : la population pauvre ayant raté l'éducation et la scolarisation se mettra à envier celle qui aura une bonne vie du fait de n'avoir pas été maltraitée. On assistera à des vols organisés.

### III. CONCLUSION

Après ce rapide aperçu des différentes formes de maltraitance, chacun prend conscience que c'est une réalité. Nous n'ignorons pas que les causes en sont partagées, à savoir celles qui proviennent des enfants mauvais, des mauvais parents, des conditions de vie, de la culture traditionnelle et des enjeux de l'heure.

L'idéal n'est pas de croiser les bras ou de croire que **Children's Voice** ne reconnaît pas le pas franchi par certains parents, ONGs et l'État dans la lutte pour le rétablissement de l'enfant dans ses droits, mais de lancer encore un cri d'alarme et de réveil pour une prise de conscience de tout un chacun. Nous remercions l'autorité provinciale qui au travers de différentes divisions (Femme et famille, Prévoyance sociale, l'EPS...) ne cesse de s'y impliquer et d'écouter la voix des enfants. Nous remercions les autorités de base et les ONGs qui continuent à avoir de l'intérêt pour la question si épineuse de l'enfant vulnérable !

- Espérant que chacun de nous sera un interprète et un acteur contre la maltraitance ;
- Restant optimistes que la commémoration du 15<sup>e</sup> anniversaire de la convention des droits de l'enfant ne sera pas un temps perdu ;
- Désirant obtenir une société de demain saine et développée à partir de la bonne éducation des enfants actuels ;
- Comptant sur votre savoir être, savoir-vivre, savoir faire, et votre expérience de longue date, atouts que **Children's Voice** a vivement souhaité partager avec vous, nous vous félicitons pour votre attention.



Les 2 intervenants Bangi Kiranga et Patrick Girukwayo

## Deuxième partie

# LA RESPONSABILITÉ PARTAGÉE

Par Bangi Kiranga

La maltraitance des enfants incombe à la responsabilité de différentes catégories de personnes :

## I. LA RESPONSABILITÉ DE L'ENFANT

L'enfant est l'agent principal de l'éducation. Il est l'agent premier et l'aboutissement de l'éducation. En effet, l'enfant peut être responsable de son mauvais traitement de part ses mauvais comportements, la déviation qu'il peut manifester à l'égard de la ligne de conduite que l'adulte lui trace. Voici quelques comportements qui peuvent faire dégénérer sa personnalité : la prostitution, la destruction des biens, le vol, la pratique magique et mystique, le fait de fumer du chanvre, l'ignorance.

Lorsque les parents infligent des châtiments à l'enfant, celui-ci refuse de se conformer et à force d'être grondé ou intimidé, il finit par fuir le toit paternel pour se retrouver dans la rue. Quels remèdes faut-il alors apporter afin qu'il regagne la maison ? Il faut procéder à la sensibilisation et à la rééducation pour retrouver une adaptation et rétablir de bonnes relations avec ses parents.

## II. LA RESPONSABILITÉ DES PARENTS

Les parents maltraitent leurs enfants pour diverses raisons :

- par nature : il y a des parents, qui par nature, sont mauvais. En effet, certains parents manquent de bonnes manières, de savoir-vivre et à tout moment, ils ne font que gronder leurs enfants ; jamais de collaboration ni de compréhension. Ex. : un parent qui a toujours une figure citronnée, fâcheuse, jamais on ne peut le voir un sourire aux lèvres, etc.
- par mauvaise gestion : un parent qui s'enivre, qui achète la bière en quantité industrielle, qui achète des paquets de cigarettes pendant que les enfants n'ont rien à manger, n'ont rien à mettre sous la dent, quel sorte de parent est-il ? Et lorsque ses enfants veulent lui donner un conseil, il devient indifférent.
- Par irresponsabilité : certains parents ne respectent pas leur âge ; ils veulent toujours être considérés comme des jeunes premiers, des jeunes de 60 ans ; ils ne font jamais le deuil de la jeunesse, ils aiment vivre leur temps : « kama ningali na meno, inafaa nivunje mifupa » ! Il ne dit pas « mfupa », mais plutôt « mifupa ».
- Par ignorance : comme celui qui prive l'enfant de nourriture pendant 24 heures.

De telles attitudes amènent la pauvreté dans la famille et les conditions de vie deviennent médiocres. L'enfant devient incapable de supporter la famine et la misère. Cela engendre comme conséquence sa fuite dans la rue en quête de nourriture.

Quels remèdes à apporter à une telle situation ?

- La sensibilisation de ces parents afin qu'ils prennent conscience de leurs mauvais agissements ;
- Abandonner de telles pratiques qui placent leurs enfants dans des conditions inhumaines ; abandonner l'ivresse, le vagabondage sexuel, la polygamie, l'infidélité ;
- Harmoniser les rapports sociaux : discuter avec les enfants, leur demander ce qu'ils pensent, les associer quelque fois dans l'établissement des projets de la famille lorsqu'ils deviennent assez grands,
- Allaitement modéré ;
- Amener les élèves à achever au moins l'école primaire.

### III. LA RESPONSABILITÉ DES ÉGLISES

Le Seigneur Jésus-Christ se dit qu'il est l'ami des enfants. Et l'Église d'aujourd'hui reste fidèle aux enseignements de Jésus. Ne baptisons-nous pas nos enfants ? Ne commémorons-nous pas la journée mondiale des enfants de l'École de Dimanche, ECODIM en sigle, le 30 mai de chaque année ? Où les enfants font le jeu des rôles de pasteur, d'officiant, de diacre, etc.

N'organisons-nous pas des messes des enfants ? Des théâtres en faveur de nos enfants ? Des excursions et même des films sur la vie de Jésus ? L'enseignement de la religion organisée sur toute l'étendue du pays ? Voilà un grand apport de l'Église dans la prise en charge des enfants.

Toutefois, pour des raisons culturelles, les diacres font lever les enfants sur les bancs à l'arrivée des personnes adultes et également, on ne voit presque pas les responsables de l'Église venir prêcher dans l'ACODIM et à la messe des jeunes alors que ces derniers devraient tirer bénéfice de leurs longues expériences de la vie.

#### **En fait, la plupart des Églises manifestent des comportements :**

- D'incitation à la haine, aux divorces suite à la non-obéissance de la femme légitime, au lieu d'unir. Ex. : avoir une femme sorcière, impolie ou de faible niveau d'instruction. Une telle attitude fait souffrir les enfants.
- De tribalisme pour la sauvegarde de leurs intérêts égoïstes. Les enfants grandissent haineux et traumatisés.
- De détournement des fonds alloués aux enfants orphelins, handicapés, pauvres et malnutris.

#### **Quels remèdes à apporter ?**

- Que les responsables des Églises jouent le rôle de **bons médiateurs** entre les membres des familles en conflit en vue de sauvegarder les intérêts des enfants.
- Qu'ils aient en eux l'esprit d'unité et d'amour fraternel pour perpétuer l'évangile du Christ.
- Que les Église assurent l'encadrement des enfants vulnérables en leur donnant le minimum d'intervention.
- Qu'ils soient honnêtes et fidèles
- Qu'ils fassent participer les enfants par le biais de leurs responsables à la gestion des choses de l'Église.

### IV. LA SOCIÉTÉ

Les enfants devront apprendre leurs droits et devoirs. Qui leur apprendra cela ? Chacun de nous a cette responsabilité.

## V. LA RESPONSABILITÉ DE L'ÉTAT

Nous pouvons affirmer sans ambages que l'État n'est pas maître de la sécurité. Beaucoup de cas sont frappants tels que : « des hommes en uniforme non identifiés ». Comment avez-vous su que ce sont des hommes en uniforme ? À quel moment de l'histoire seront-ils identifiés ? De tels discours vous sont à proscrire car ils nous causent de la honte sur les antennes internationales ; c'est de la pure irresponsabilité ; les enfants sont violés, tués, traumatisés. Et chose grave, même si le coupable de viol ou de vol par exemple était attrapé, une moindre corruption de dix dollars suffirait pour faire déguerpir le malfaiteur de l'acte et aucune prise en charge dans le domaine de la santé de la jeune fille violée n'est envisagée ni envisageable.

L'État où es-tu ? Des problèmes multiples te guettent, te regardent ! Quand apporteras-tu des solutions aux problèmes socio-économiques du pays si la corruption reste le seul et l'unique moyen de survie ?

L'État où es-tu ? Nous vivons une époque que nous qualifions de : « l'heure de l'impunité ».

Magistrat où es-tu ?

Avocat où es-tu ?

Dans quel État responsable pouvons-nous recruter et armer des enfants mineurs, appelés communément « KADOGO » pour veiller sur la sécurité des officiers militaires de haut rang sans rien gagner ? Nous réitérons ainsi notre appel à la démobilisation de tous les enfants soldats et aux organismes et ONG pour nous aider à assurer leur insertion sociale. Que la corruption soit éradiquée dans toutes les institutions de la République et que l'État paie les salaires de ses fonctionnaires car le salaire ne constitue pas une simple faveur, mais bien un droit.



Les autorités locales et les responsables des Églises suivant les exposés

## DÉBAT

- Q1. Que pensez-vous faire pour mettre fin au mauvais traitement des enfants dans vos quartiers et que comptez-vous faire pour réintégrer les enfants abandonnés dans leurs familles ?
- Q2. Quelle est la mission de l'Église face au péché d'adultère commise par une femme mariée afin de sauvegarder l'unité du foyer pour que les enfants ne soient pas pénalisés ?
- Q4. Que peut faire un chef de quartier ou un responsable de 10 maisons apprenant qu'un enfant de son entité administrative est souvent maltraité par sa famille ?

## RÉSOLUTIONS

1. Que les responsables de 10 maisons (nyumba kumi), les chefs des cellules, les chefs des quartiers et les bourgmestres répertorient tous les enfants qui sont maltraités dans leurs entités et que des mesures sévères s'imposent à l'endroit des familles irresponsables ;
2. Qu'une pression des autorités soit mise sur les parents ayant des enfants dans la rue pour les récupérer et les réinsérer dans leurs familles ;
3. Que les enfants sans parents soient recensés et assistés par les centres d'encadrement ;
4. Que les agences onusiennes, les organisations nationales et internationales œuvrant dans la protection de l'enfance orientent leurs programmes d'action dans l'assistance et la sensibilisation de ces enfants ;
5. Que l'État prenne des mesures sociales pour encadrer les enfants abandonnés et assister la population en :
  - donnant un appui aux initiatives de développement centrées sur l'enfant ;
  - envisageant la construction des maisons d'encadrement des enfants de la rue, d'enfants handicapés, d'enfants orphelins, d'enfants pauvres, d'enfants malnutris, d'enfants présentant des déficits intellectuels tels les arriérés mentaux ;
  - mettant en place des moyens de diffusion pour informer les enfants de leurs droits ;
  - renforçant l'économie de notre pays afin que les fonctionnaires puissent toucher leurs salaires mensuels qui ne constituent nullement une faveur mais un droit ;
  - organisant des séminaires afin de sensibiliser les partenaires éducatifs sur le rôle que chacun doit jouer pour l'établissement des droits de l'enfant ;
  - s'impliquant profondément dans la question de la santé communautaire autant dans le milieu urbain que rural ;
  - évitant la discrimination entre les sexes dans la scolarité des enfants.

## VI. MESSAGE DE CLÔTURE DU GOUVERNEUR

- - Monsieur le Maire de Goma ;
- - Messieurs les Bourgmestres de commune ;
- - Monsieur le Chef de Bureau de l'UNICEF ;
- - Madame la Responsable de la MONUC/Section Protection de l'Enfance ;
- - Messieurs les Délégués des ONG internationales et locales ;
- - Distingués invités,

Ce matin dans cette même salle, nous avons procédé à l'ouverture de la journée de réflexion organisée par l'ONG « Children's Voice ». C'est avec un réel plaisir que nous procédons à la clôture de cette journée d'assemblage d'idées qui aura certainement apporté un plus dans les efforts pour défendre des droits de l'enfant.

C'est pourquoi, il s'avère indispensable d'encourager vivement les initiateurs de cette journée de concertation sur la convention relative aux droits de l'enfant, à savoir l'ONG Children's Voice. Nous tous, invités et participants à cette journée de réflexion, nous vous restons reconnaissants pour la disponibilité et les divers apports de votre part durant la séance de ce débat qui, j'espère, fera avancer les choses en cette matière essentielle.

Cependant, **nous tenons à attirer votre attention sur le fait que la seule issue possible pour améliorer la situation des enfants en difficultés majeures dans le monde suppose principalement la vulgarisation et la mise en application de la Convention relative aux droits de l'enfant ratifiée par tous les pays.**

Vous avez suivi et analysé ensemble la situation de la maltraitance des enfants et le niveau de nos responsabilités communes ; nous pensons, de ce fait, que vous y avez proposé des mesures relatives à endiguer les fléaux au regard des graves problèmes concrets du terrain. Nous tiendrons compte à tout moment des pistes de solutions que vous avez proposées pour que l'enfant du Nord-Kivu en général et de Goma en particulier puisse retrouver sa dignité.

Mesdames et Messieurs, cette journée de réflexion devrait être en réalité une thérapeutique qui nous permettrait de créer et renforcer les espèces d'échanges pour la promotion de l'éducation de nos enfants.

Considérant que les conclusions issues de cette journée de réflexion seront diffusées en priorité sur terrain, au nom du Gouverneur de Province, nous déclarons close la journée de réflexion sur la convention relative aux droits de l'enfant.

Je vous remercie.

# ANNEXES

## *Troisième partie*

### **DISTRIBUTION DES TEXTES**

1 250 exemplaires de la Convention relative aux Droits de l'enfant, 5 000 exemplaires de l'Alphabet des Droits et Devoirs de l'Enfant et 1 000 dépliants sur les violences faites aux enfants, ont été distribués aux autorités du Nord-Kivu, aux responsables des églises, dans des écoles et aux organisations et associations qui œuvrent dans la protection de l'enfance.

Ces documents, toujours utilisés, sont disponibles en téléchargement sur le site de Children's Voice.

I - « *Lutter contre les violences sexuelles des enfants, c'est l'affaire de tous* », dépliant en forme de bande dessinée, 2 pages couleur.

II - « *L'alphabet des droits et devoirs des enfants congolais* », 4 pages.

## *Quatrième partie*

### **LES MEDIAS**

Du 22 octobre au 22 novembre 2005, des messages de vulgarisation de la CIDE préparés par les enfants et les jeunes, la tournée des enfants partis à la rencontre des autorités, ainsi que toutes ces activités ont été diffusées à la radio et télévision RTNC.